



Introduction

La présente fiche de conseils s'adresse aux employeurs, aux employés et aux clients de salles de cinéma et donne un aperçu des risques possibles associés à la COVID-19 et des mesures de contrôle connexes.

Dans tous les cas, il faut respecter les directives des autorités de santé publique locales et appliquer les pratiques générales de prévention de la COVID-19, telles qu'elles sont décrites dans la page Protégez-vous et [protégez les autres contre la COVID-19](#).

Tenir compte des risques

Le risque de contracter la COVID-19 augmente dans les situations où les gens travaillent dans des espaces clos (mal ventilés), dans des lieux bondés et en présence de personnes d'autres ménages. Le risque est accru si, en plus, les gens s'adonnent à des activités comme se parler à proximité, chanter, crier ou respirer bruyamment.

Le fait de travailler dans un cinéma expose un employé à bon nombre de ces situations. La transmission de la COVID-19 pendant ces activités dépend du milieu, du nombre de personnes et de leurs caractéristiques, de la proximité physique, de la durée et du type d'interactions, ainsi que de l'efficacité des mesures sanitaires mises en place.

Les employeurs doivent tenir compte de ce qui suit :

- Comment peut-on protéger les clients et les employés? Effectuez des évaluations des risques liés à toutes les tâches et à toutes les interactions avec le public. Examinez les évaluations et mettez en œuvre des solutions qui rendent le milieu de travail plus sûr pour les clients et les employés.
- De quel type de milieu s'agit-il? Lorsque les milieux intérieurs sont bondés ou mal ventilés, les virus peuvent s'accumuler dans l'air. Les risques de transmission de virus sont moins élevés dans les grands espaces avec des plafonds élevés et une bonne ventilation.
- Avec combien de personnes chaque employé doit-il interagir, et quelle est la proximité des interactions physiques? Le risque de transmission augmente dans le contexte de contacts étroits et fréquents. L'installation d'écrans en plexiglas de la bonne dimension aux endroits clés peut réduire le risque.
- Quel genre d'interactions les employés doivent-ils avoir? Formez les employés pour qu'ils évitent les interactions non essentielles avec les personnes ne faisant pas partie de leur ménage immédiat. S'il est impossible d'éviter les interactions, assurez-vous que les employés gardent la plus grande distance possible.
- Quelle est la durée des interactions? Les données probantes indiquent que la transmission de personne à personne est plus probable en cas de contact prolongé. Formez les employés pour qu'ils gardent les interactions aussi courtes que possible.
- Les employés et les clients sont-ils souvent en contact avec des surfaces ou des objets fréquemment touchés? Dans l'affirmative, retirez l'objet du service ou modifiez-le pour qu'il soit sans contact. Autrement, augmentez la fréquence de nettoyage et de désinfection.
- Les employés et les clients de votre administration doivent-ils porter un masque? Dans l'affirmative, à quel moment et à quel endroit le port du masque est-il obligatoire (p. ex. en tout temps sauf lorsque l'on boit)? Vérifiez les restrictions locales en matière de santé publique et faites-les respecter dans votre établissement.
- Combien de personnes peuvent se trouver en même temps dans l'établissement? Respectez les restrictions locales actuelles en matière de santé publique concernant le nombre total de clients permis.
- Attendez-vous ou observez-vous des foules dans votre établissement? Songez à réduire votre capacité d'accueil maximale ou à apporter des changements dans vos activités pour éviter les foules autant que possible. Pour de



plus amples renseignements, consultez les sites Web du gouvernement [fédéral](#) et des provinces en matière de santé publique.

Chaque lieu de travail est unique. Il est important que les employeurs évaluent les risques de transmission de la COVID-19 dans leur lieu de travail précis et mettent en place les mesures de contrôle des risques appropriées en appliquant la [hiérarchie des mesures](#) de maîtrise (c.-à-d. élimination, substitution, mesures d'ingénierie, mesures administratives, équipement de protection individuelle [EPI] et masques non médicaux). Utilisez une approche multidimensionnelle au moment de mettre en œuvre les mesures de contrôle des risques choisis.

Envisagez de mettre en œuvre un plan de sécurité en milieu de travail pour définir les risques associés à la COVID-19 et appliquer des solutions. Le plan doit se pencher sur tous les risques définis par ordre de priorité.

Élimination (du lieu de travail) et mesures d'ingénierie

Mettez en œuvre les mesures de contrôle ci-dessous pour aider à prévenir la transmission de la COVID-19 sur le lieu de travail. Votre priorité doit être d'avoir le moins de personnes possible sur le lieu de travail tout en maintenant les protocoles de sécurité.

- Mettez en place un programme de télétravail et rendez la participation obligatoire pour les employés qui n'ont pas besoin d'être physiquement sur place. Les employés doivent travailler de la maison aussi souvent que possible.
- Prévoyez des postes de lavage des mains ou des distributeurs de désinfectant pour les mains (contenant au moins 60 % d'alcool) dans les endroits très passants comme les entrées, les sorties, les comptoirs de service et les salles de repos.
- [Ventilez](#) adéquatement les espaces intérieurs. Plus l'espace est clos, plus la ventilation est nécessaire. Consultez un spécialiste en systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVC) au besoin.
- Assurez-vous que les systèmes de circulation d'air ou les ventilateurs ne soufflent pas l'air d'une personne à une autre.
- Modifiez les espaces réservés aux files d'attente pour les films ou les comptoirs de restauration; placez les poteaux de façon à ce que les clients soient séparés d'au moins deux mètres dans tous les sens. Indiquez la distance minimale sécuritaire en plaçant des marques sur le sol.
- Mettez hors d'usage les jeux et les écrans fréquemment touchés, et annulez les activités qui génèrent des foules (p. ex. les aires de jeux d'arcade, les salles de fête d'anniversaire).
- Installez des écrans pour séparer les employés des clients lorsqu'il est possible et approprié de le faire. Les écrans doivent être de dimension appropriée et placés de manière à empêcher les gouttelettes de salive d'être transmises d'une personne à l'autre. Les écrans doivent être nettoyés et désinfectés au moins une fois par jour.
- Songez à effectuer les rénovations et améliorations suivantes :
 - Installation de portes automatiques activées par le mouvement;
 - Installation de robinets automatiques activés par le mouvement de la main;
 - Installation de toilettes et d'urinoirs à chasse d'eau automatique;
 - Installation de distributeurs de savon, de serviettes et de désinfectant activés par la main ou le pied;
 - Ajout de stations de remplissage de bouteilles aux fontaines d'eau;
 - Remplacement des surfaces souples par des surfaces dures plus faciles à désinfecter (p. ex. des carreaux au lieu de la moquette, des bancs en bois ou en plastique au lieu de bancs coussinés);
 - Systèmes de ventilation : demandez conseil à des spécialistes en systèmes CVC sur les moyens d'augmenter le volume des échanges d'air intérieur/extérieur par heure, et sur les options disponibles pour la filtration et l'assainissement de l'air. L'installation d'un éclairage germicide UV dans les systèmes CVC ou au plafond en est un exemple.

Mesures administratives

Les mesures administratives permettent de réduire les risques au moyen de politiques, de procédures et de formation. Leur pleine efficacité dépend de la gestion du personnel et de la conformité. Lorsqu'elles sont appliquées



correctement, les mesures administratives peuvent limiter la transmission du coronavirus.

La COVID-19 peut se propager par des personnes qui ne présentent aucun symptôme. Lors de la mise en place des mesures, considérez chaque personne comme étant potentiellement infectée. La mise en place et l'application de politiques visant à prévenir la propagation de la COVID-19 dans les cinémas sont primordiales pour protéger les employés et le public.

Éloignement physique et changements liés au personnel

- Créez une politique d'éloignement physique pour votre entreprise et mettez-la en application. Communiquez les exigences en la matière à tous les employés et clients.
- Rappelez aux employés et aux clients de limiter les interactions personnelles non essentielles avec les personnes faisant partie d'autres ménages. Les interactions doivent être brèves, et les personnes doivent maintenir la plus grande distance possible entre elles (au moins deux mètres).
- Limitez le nombre de personnes pouvant se trouver dans les toilettes en même temps. Aménagez l'espace de manière à ce que les lavabos, les cabines et les urinoirs soient mis hors service en alternance s'ils sont à moins de deux mètres les uns des autres.
- Réduisez au minimum les contacts avec les employés qui se présentent au travail en simplifiant le processus autant que possible.
- Modifiez les effectifs quotidiens de manière à limiter au minimum le nombre de personnes présentes sur le lieu de travail (lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité).
- Respectez les limites d'occupation des bâtiments recommandées par les autorités de santé publique.
- Envisagez d'avoir des groupes d'employés qui font les mêmes quarts de travail et gardez les groupes séparés autant que possible.
- Continuez de tenir les réunions de sécurité et d'information, mais évitez les rassemblements de personnes dans la mesure du possible. Organisez des réunions virtuelles. Si cette option n'est pas possible, rassemblez-vous en petits groupes en maintenant l'éloignement physique, préférablement en plein air ou dans de grands espaces bien ventilés.
- Retirez le plus grand nombre possible de surfaces à contacts multiples. Par exemple, ne partagez pas les radios pendant les quarts de travail et essayez d'attribuer des produits de nettoyage à un employé pour le quart de travail complet.
- Réduisez au minimum les contacts physiques étroits pour toutes les tâches ou modifiez les tâches de façon à ce qu'une seule personne puisse les accomplir (s'il est possible de le faire en toute sécurité). Si cela n'est pas possible, formez tous les employés sur [la manière adéquate de porter un masque non médical](#) lorsqu'ils travaillent à moins de deux mètres les uns des autres. Faites en sorte que l'interaction soit aussi courte que possible.
- Planifiez la façon dont les employés et les clients maintiendront une distance physique lors d'une évacuation du bâtiment en cas d'urgence.
- Prévoyez des exceptions aux consignes d'éloignement, par exemple pour quiconque vient au secours d'une personne en détresse, fournit les premiers soins ou effectue la réanimation cardiopulmonaire.
- Envisagez d'offrir un soutien aux employés qui sont en congé de maladie et encouragez-les à rester chez eux lorsqu'ils se sentent malades, même si les symptômes sont légers.
- Offrez un service de buanderie pour les uniformes de travail ou exigez que les employés portent des uniformes ou des vêtements fraîchement lavés pour chaque quart de travail. Demandez aux employés de mettre leur uniforme dans un sac après chaque quart de travail et de le laver avant de revenir au travail.

Port du masque

Le port adéquat du masque réduit la quantité de virus projetée dans le milieu environnant par les personnes infectées. Les politiques relatives à l'éloignement physique et au port du masque sont un moyen efficace de limiter la propagation de la COVID-19.

- Mettez en place une politique de port du masque. Communiquez les exigences en la matière à tous les employés et clients.
- La politique doit préciser les circonstances et les endroits qui nécessitent le port du masque ainsi que le type de masque à porter.



- Exigez que le masque soit correctement porté, bien conçu et bien ajusté.

Formation des employés

- Offrez une formation sur la COVID-19 à vos employés. La formation doit porter au minimum sur les éléments suivants :
 - Les [symptômes de la COVID-19](#) et la marche à suivre par les employés qui commencent à présenter des symptômes;
 - Comment prévenir la propagation de la COVID-19;
 - Comment se protéger;
 - Comment rester informé (auprès de sources fiables);
 - Comment respecter les bonnes pratiques en matière [d'étiquette respiratoire et d'hygiène des mains](#);
 - Les modifications à apporter aux politiques et aux procédures en raison des conclusions du plan de sécurité;
 - Les avantages du vaccin contre la COVID-19.
- Enseignez aux employés à éviter tout contact physique inutile, comme les embrassades, les poignées de main et les tapes dans la main, ainsi que les rencontres après le travail.
- Formez les employés sur les bonnes techniques de nettoyage et de désinfection de l'équipement, comme les commandes, les écrans, les outils, les radios et les appareils personnels (p. ex. les téléphones cellulaires). Donnez aux employés le temps de procéder à la désinfection au début de chaque quart de travail ou lorsqu'ils changent de poste de travail ou de tâche.
- Découragez le partage d'objets personnels, comme des téléphones cellulaires ou des briquets.
- Formez les employés à se laver ou à se désinfecter les mains après avoir touché des objets partagés (p. ex. listes de contrôle, presse-papiers, stylos, tablettes, plateaux, chariots).

Contrôle et recherche des contacts

- Procédez à un contrôle de l'état de santé de toutes les personnes qui entrent dans le bâtiment. Les questions doivent porter sur les symptômes actuels (le cas échéant), les voyages récents et le risque d'exposition à la COVID-19 (des modèles de questionnaire sont disponibles auprès des autorités de santé publique locales ou des [organismes de santé et de sécurité au travail](#)). Pensez à demander aux employés de soumettre les résultats du questionnaire de contrôle au moyen d'un portail d'entreprise en ligne.
- Les employés qui satisfont aux critères de contrôle doivent être autorisés à travailler. Les personnes qui ne satisfont pas aux critères de contrôle doivent communiquer avec leur supérieur. Celui-ci doit leur recommander de rester à la maison et de surveiller leur état de santé ou leurs symptômes. Invitez ces personnes à communiquer avec leur fournisseur de soins de santé ou l'autorité de santé publique locale s'ils développent des symptômes ou que ceux-ci s'aggravent.
- Les clients qui satisfont aux critères de contrôle doivent être autorisés à entrer dans le bâtiment; ceux qui n'y satisfont pas doivent se voir refuser l'accès.
- Tenez un registre de tous les employés et clients qui accèdent au bâtiment. Le registre permettra de communiquer plus facilement avec les personnes potentiellement exposées à la COVID-19, le cas échéant. Si on vous en fait la demande, fournissez le registre à l'autorité de santé publique locale pour l'aider dans sa recherche de contacts. Assurez-vous de protéger les renseignements personnels, et veillez à ce que les renseignements soient conservés en lieu sûr. Les renseignements recueillis doivent être éliminés adéquatement, en conformité avec les exigences locales en matière de protection des renseignements personnels.
- Encouragez les clients et les employés à utiliser l'[application nationale Alerte COVID](#).

Communications

- Les dirigeants doivent se tenir au courant des directives des autorités de santé publique locales ou des instances de réglementation et s'y conformer.
- Communiquez clairement aux employés et aux clients toutes les nouvelles pratiques et politiques qui modifieront leur expérience. Communiquez ces modifications lors des séances de formation, aux entrées, sur



les sites Web, par courriel et pendant le processus d'achat de billets.

- Posez des affiches d'information dans les endroits passants (pour informer les gens sur les bons comportements à adopter, comme l'hygiène des mains, l'étiquette respiratoire, l'auto-évaluation et les mesures de sécurité actuelles liées à la COVID-19, et pour les leur rappeler constamment).
- Les communications doivent être rédigées en termes faciles à comprendre, dans les langues officielles et locales.
- Utilisez des graphiques et des pictogrammes pour indiquer clairement aux clients les actions souhaitées et les actions proscrites.

Plan d'intervention lié à la COVID-19

- Lorsqu'une personne dit avoir des symptômes de la COVID-19, demandez-lui immédiatement de porter un masque médical (en l'absence de masque médical, la personne doit porter un masque non médical bien conçu et bien ajusté).
- Isolez immédiatement la personne symptomatique des autres dans une zone ou une pièce désignée.
 - Après le départ de la personne symptomatique, nettoyez et désinfectez toutes les surfaces et tous les objets qu'elle peut avoir touchés ou à proximité desquels elle a pu se trouver.
- Suggérez-lui de s'isoler chez elle dès que possible, de consulter un médecin si nécessaire et de suivre les directives de l'autorité de santé publique locale (l'information est accessible sur le site Web de cette dernière).
- Dites-lui d'éviter d'utiliser le transport en commun, le taxi et le covoiturage si possible.
- Si un employé ou un client vous informe d'un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19, signalez-le à l'autorité de santé publique locale et collaborez à la recherche de contacts. Vous pourriez également être tenu d'informer les employés qui ont pu être exposés au cas positif, à moins que l'autorité de santé publique locale en ait la responsabilité. Conseillez à tous les employés à risque de surveiller attentivement leur état de santé.
- Si l'on soupçonne que [l'infection s'est produite sur le lieu de travail](#), communiquez avec l'organisme de santé et de sécurité au travail et la [commission des accidents du travail](#) de votre administration pour déterminer si le cas doit être déclaré. Remplissez un rapport d'incident et lancez une enquête.

Conseils propres aux cinémas

- Les autorités de santé publique locales peuvent imposer une occupation maximale par cinéma dans votre administration. Tenez-vous au courant des exigences, car elles peuvent changer, et respectez-les. Si votre administration n'est pas tenue de respecter une limite d'occupation, assurez-vous que chaque groupe familial est assis à au moins deux mètres des autres (dans toutes les directions), dans chaque salle de cinéma.
- Décalez l'heure de début des films pour réduire les foules dans le hall d'entrée, près des comptoirs de restauration et dans les files d'attente.
- Songez à diffuser, avant le début du film, des annonces pour informer les clients des comportements sécuritaires à adopter, des pratiques exemplaires à respecter et des protocoles de sécurité en vigueur.
- Installez des affiches aux entrées du cinéma ou diffusez des annonces avant le début du film pour indiquer aux clients qu'ils doivent jeter leurs déchets lorsqu'ils quittent la salle. Cette mesure permet de réduire le nombre de surfaces touchées par les clients et les employés.
- Envisagez d'avoir des masques non médicaux jetables à portée de la main et de les fournir (gratuitement ou moyennant des frais) à ceux qui arrivent sans masque.
- Vérifiez fréquemment toutes les toilettes pour vous assurer qu'elles sont bien approvisionnées et qu'elles sont propres.
- Servez les aliments et les boissons dans des assiettes et des gobelets jetables afin de limiter l'exposition des employés.
- Utilisez un nouveau gobelet à chaque remplissage de boisson.
- Continuez à suivre les directives de Santé Canada, des autorités sanitaires locales et de l'entreprise ou de l'employeur pour ce qui a trait à la préparation sécuritaire des aliments.
- N'autorisez pas la consommation d'aliments ou de boissons dans les zones qui ne permettent pas un



éloignement physique suffisant.

- Ne laissez pas les condiments (beurre, ketchup, sel, etc.), les ustensiles et les serviettes de table à la portée des clients. Fournissez-les sur demande.
- Désactivez les fontaines d'eau et encouragez l'utilisation de stations de remplissage de bouteilles sans contact, lorsque cela est possible.
- Faites la promotion des commandes en ligne pour réduire les files d'attente aux comptoirs de restauration.
- Pensez à désactiver temporairement les sèche-mains et à fournir des essuie-mains afin de réduire les risques de propagation du virus dans l'air.
- Si les appareils radio comportent des oreillettes qui ne peuvent pas être désinfectées facilement entre chaque utilisateur, envisagez de fournir une oreillette personnelle à chaque utilisateur ou d'utiliser les appareils radio sans l'oreillette.
- Encouragez l'achat de billets au moyen d'un guichet libre-service sur place, d'une application, d'un site Web ou d'un tiers afin d'éviter tout contact immédiat entre les employés et les clients lors de l'achat de billets.
- Pour limiter le risque de transmission entre clients, pensez à surveiller l'accès aux guichets libre-service. Désinfectez les écrans tactiles et les claviers de paiement entre chaque client.
- Tentez de fonctionner à la manière d'un établissement sans argent comptant (p. ex. tous les services sont prépayés, les paiements se font en ligne, seuls les paiements par carte de crédit ou carte bancaire sont acceptés). Évitez que l'argent comptant soit un point de contact entre les clients et les employés.

Conseils propres aux ciné-parcs

- Veillez à ce que les gens restent dans leur véhicule pendant le film et dissuadez les personnes qui ne font pas partie du même ménage immédiat de se côtoyer.
- Informez les clients que le port du masque est obligatoire lorsqu'il n'est pas possible de s'éloigner physiquement, par exemple aux comptoirs de restauration ou aux toilettes.
- Si un haut-parleur est toujours requis pour entendre le film, nettoyez-le et désinfectez-le entre chaque utilisation.
- Envisagez de laisser des places de stationnement vides en alternance pour permettre un éloignement physique suffisant par temps chaud, lorsque les clients sont susceptibles de laisser les fenêtres de la voiture ouvertes.

Nettoyage et désinfection

Suivez les directives générales de nettoyage décrites dans la page [Protégez-vous et protégez les autres contre la COVID-19](#).

- Les exploitants doivent porter une attention particulière aux éléments suivants : comptoirs de vente de billets et de nourriture, guichets libre-service, jeux d'arcade, podiums de sécurité, poignées de porte, sièges de cinéma et accoudoirs, lunettes 3D, dispositifs audio assistés, équipement de préparation des aliments et des boissons, poubelles et bacs de recyclage, écrans tactiles, claviers de paiement, caisses, équipements de bureau et toilettes fréquemment utilisés.
- Les objets et les surfaces qui présentent un risque élevé de transmission doivent être désinfectés plusieurs fois par jour.
- Assurez-vous que les toilettes sont nettoyées fréquemment, qu'elles disposent d'eau courante ou d'une autre source d'eau, et qu'elles sont équipées de savon, de serviettes en papier et d'une poubelle sans contact doublée d'un sac de plastique.
- Envisagez d'appliquer des produits antimicrobiens de longue durée sur les surfaces fréquemment touchées.
- Formez tous les employés sur l'utilisation sécuritaire de tous les nettoyants, en prenant soin de consulter les étiquettes des produits et les fiches de données de sécurité pour plus de détails.
- Assurez-vous que les toilettes sont nettoyées et désinfectées fréquemment et qu'elles disposent de l'eau courante et d'une poubelle doublée d'un sac de plastique.



- En cas de réouverture après une fermeture prolongée, une désinfection supplémentaire est requise. Procédez aussi au rinçage des installations d'eau pour éliminer les maladies transmises par l'eau.

Si vous êtes en crise ou si vous connaissez quelqu'un en crise, communiquez avec votre centre hospitalier local, composez le 911 immédiatement ou communiquez avec un [centre d'appels d'urgence de votre région](#).



Il est important de prévoir des ressources et des mesures de soutien en santé mentale pour tous les travailleurs, y compris l'accès à un programme d'aide aux employés, le cas échéant.

Pour en savoir plus sur la COVID-19, consultez le site de l' [Agence de la santé publique du Canada](#).

Avis de non-responsabilité : Comme les renseignements sur la santé et la sécurité au travail sont appelés à changer rapidement, il est recommandé de consulter les autorités locales de santé publique pour obtenir des directives régionales précises. Ces renseignements ne remplacent pas les avis médicaux ou les obligations prévues par la loi en matière de santé et de sécurité. Bien que tous les efforts soient faits pour assurer que les renseignements sont exacts, complets et à jour, le CCHST n'offre aucune garantie et ne s'engage aucunement à cet effet. Le CCHST ne saurait être tenu responsable de toute perte, réclamation ou revendication pouvant résulter, directement ou indirectement, de l'utilisation de ces renseignements ou des conséquences de leur utilisation.